

L'AVOCAT ET LE RENVOI PRÉJUDICIEL

- Développer et accompagner le réflexe européen devant le juge national -



Inscriptions et informations
Délégation des Barreaux de France
E-mail : valerie.hauptert@dbfbruxelles.eu
www.dbfbruxelles.eu



FORMATION HYBRIDE EN PRESENTIEL ET EN DISTANCIEL
ATELIERS : MAISON DU BARREAU, 2 rue de Harlay, 75001 PARIS

A partir de 8h30 Accueil des participants
9h00-9h15 Mots d'accueil

Intervenants :

Julie COUTURIER, Bâtonnière de Paris et
Nathalie RORET, Directrice de l'École nationale de la magistrature

9h15-9h30 Ouverture introductive

Le renvoi préjudiciel devant la Cour de justice de l'UE: un instrument de procédure à l'usage des avocats

Intervenant :

• **Fabrice PICOD**, Professeur en droit public à l'Université Panthéon Assas (Paris II)

9H30-10H00 ATELIER N°1

L'INTÉRÊT DE POSER UNE QUESTION PRÉJUDICIELLE DEVANT LE JUGE NATIONAL

9h30-9h45 La primauté du droit de l'Union européenne et l'intérêt du justiciable

Intervenant :

Edouard DUBOUT, Professeur en droit public à l'Université Panthéon Assas (Paris II)

9h45-10h00 Le dialogue des juges, le rayonnement des cours et l'enrichissement mutuel

Intervenant :

Nicolas BONNAL, Président, Chambre criminelle de la Cour de cassation

10h00-10h15 Débat

10h15-10h30 Pause café

10H30-12H00 ATELIER N°2

QUAND SOULEVER UNE QUESTION PRÉJUDICIELLE DEVANT LE JUGE NATIONAL

10h30-11h10 Être pertinent : Les conditions pour la formation d'un renvoi préjudiciel

Intervenants :

Anthony Michael COLLINS, Avocat général à la Cour de justice de l'UE

Laure CLEMENT-WILZ, Professeure de droit public à l'Université Paris Est Créteil

11h10-11h20 Débat

11h20-12h00 Penser stratégie : La juridiction devant laquelle soulever la question

Intervenants :

Eric BARBIER de la SERRE, Avocat au Barreau de Paris, Expert à la Délégation permanente du CCBE auprès de la Cour de justice de l'UE

Aymeric de MONCUIT, Avocat aux Barreaux de Bruxelles et Paris, ancien Référendaire à la Cour de justice de l'Union européenne

12h00-12h10 Débat

12h10-12h30 : Conclusion des travaux de la matinée

• **Fabrice PICOD**
• **Laurent PETTITI**

12h30-14h00 Pause déjeuner sur place

14h00-14h10 Ouverture introductive

Intervenant :

• **Laurent PETTITI**, Président de la Délégation des Barreaux de France

14H10-14H45 ATELIER N°3

CONSEILS PRATIQUES POUR CONVAINCRE LE MAGISTRAT DE PROCÉDER AU RENVOI PRÉJUDICIEL

14h10-14h40 « Les bonnes conclusions font les bons renvois »

Intervenants :

Mathias MURBACH, Magistrat, Maître de conférences associé à Université Jean Moulin Lyon 3

Philippe VLAEMMINCK, Avocat au Barreau de Bruxelles

14h40-14h50 Débat

14h50-15h20 « Un avocat préparé en vaut deux »

Intervenants :

Blandine THELLIER de PONCHEVILLE, Avocate au Barreau de Lyon, Maître de conférences à l'Université Lyon 3

Elise BARBÉ, Conseillère référendaire à la Chambre criminelle à la Cour de cassation

15h20-15h30 Débat

15h30-17h00 **Trois Ateliers pratiques**

- **Droit pénal et procédure pénale** : **Blandine THELLIER de PONCHEVILLE**, Avocate au Barreau de Lyon

- **Droit de la consommation** : **Elodie VALETTE**, Avocate au Barreau de Paris

- **Droit de la famille** : **Alexandre BOICHÉ**, Avocat à la Cour, Docteur en droit

ENTRETIENS EUROPÉENS - FORMATION HYBRIDE

L'AVOCAT ET LE RENVOI PRÉJUDICIEL

VENDREDI 23 SEPTEMBRE 2022

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom.....

Prénom.....

Fonction.....

Cabinet / Organisme.....

Barreau.....

Adresse.....

Téléphone.....

Télécopie.....

E-mail.....

Numéro de TVA figurant sur votre déclaration fiscale
(impératif)

Assujetti à la TVA en tant que personne physique :
Numéro de TVA en cette qualité

BE _ _ _ _ _ (10 chiffres)

FR _ _ _ _ _ (11 chiffres)

Assujetti à la TVA en tant que personne morale :
Numéro de TVA en cette qualité

FR _ _ _ _ _ (11 chiffres)

Non Assujetti à la TVA

Pour s'inscrire via le formulaire FIF-PL :
cliquer [ICI](#)

Pour s'inscrire via virement bancaire :
cliquer [ICI](#)

*Nos formations bénéficient d'une prise en charge par le FIFPL
(pour de plus amples informations nous contacter)*

Inscription sur notre site www.dbfbruxelles.eu ou par envoi du présent bulletin par fax au 00 32 2 230 62 77 ou par courrier à : Délégation des Barreaux de France, 1 Avenue de la Joyeuse Entrée, B-1040 Bruxelles.

Modalité de paiement : par virement bancaire (nous contacter) ou par paiement en ligne sur notre site www.dbfbruxelles.eu

*Cette date est indicative. La Délégation des Barreaux de France se réserve le droit de la modifier.

**30% de la participation en cas d'annulation signalée moins d'une semaine avant la manifestation. En cas d'annulation non signalée ou signalée moins de 48 h avant la date de la manifestation, la totalité de la participation sera conservée.

Les Entretiens européens donnent droit à:

7 heures de formation pour les avocats français et 7 points de formation pour les avocats.be



Délégation des Barreaux de France
Avenue de la Joyeuse Entrée, 1 - B-1040 Bruxelles
Tél : +32 (0)2 230 83 31 - Fax : +32 (0)2 230 62 77
valerie.hauptert@dbfbruxelles.eu - www.dbfbruxelles.eu

**7h
de
formation
validées !**